

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2006

OBJET : Contrat de gestion des installations du port de Lomener

Depuis 1991, la gestion des installations du port de plaisance de Lomener est confiée à un prestataire privé.

Le contrat arrivant à échéance, il est nécessaire d'élaborer un nouveau cadre contractuel pour l'exécution des missions :

- de rénovation et d'entretien des installations,
- d'organisation et de surveillance du plan d'eau,
- de contractualisation avec les usagers.

Compte tenu de la durée d'amortissement des chaînes mères et corps morts (20 ans), de la volonté municipale de maintenir un droit d'usage à faible montant pour les usagers, il est nécessaire de prévoir une contractualisation pour une période de 15 ans, pour un montant annuel estimé à 48 000 € hors taxes.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des Commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Personnel, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire à engager la procédure d'appel d'offres ouvert,
- AUTORISE le Maire à signer le marché de prestation de service avec le prestataire qui sera proposé par la Commission d'appel d'offres.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME